



Infos pratiques

Activités pour les jeunes entre 11 et 17 ans

LA FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE ET LES COMMUNES DE BRUNSATT-DIDENHEIM, ZILLISHEIM ET FLAXLANDEN VOUS PROPOSENT :

ESPACE JEUNESSE BDZF

TU AS ENTRE 11 ET 17 ANS ?

Nous proposons un large programme d'activités et des séjours.

Mercredis / Vendredis / Samedis
Vacances scolaires (sauf Noël)

SÉJOUR CET ÉTÉ

Festival Décibulles
Japan Expo Paris
Séjour au lac de Pierre Percé
Séjour Metz

VACANCES D'ÉTÉ

Inscription le
Vendredi 2 juin à 18h
(23 juin pour les extérieurs)

CONTACT

☎ 07 83 98 42 51 / 07 68 54 72 10
✉ saj.bdzf@mouvement-rural.org
f animateur Jeunesse BDZF
@ espacejeunesbdzf
👤 anaisanim2022

INFORMATION ET RÉSERVATION

JEUNESSE

Rappel de la réglementation locale sur les nuisances sonores

Nous sommes régulièrement sollicités par nos concitoyens sur le respect des horaires pour les travaux et la tonte.

Nous vous rappelons qu'en règle générale, sont interdits de jour, comme de nuit, tous bruits susceptibles de porter atteinte à la santé ou la tranquillité publique. Les activités de bricolage, les travaux extérieurs, les tontes sont réglementés.

A noter que tous les travaux sont interdits le dimanche et jours fériés.



Les jeux aquatiques aux abords et dans les piscines, les veillées tardives et bruyantes autour d'un barbecue, sont également générateurs de nuisances pour votre voisinage.

Pour éviter les conflits, respectez les horaires encadrés par l'arrêté municipal en vigueur consultable sur notre site internet rubrique **URBANISME ET ENVIRONNEMENT >> Propreté et Tranquillité :**

-les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

-les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

-nuisances sonores interdites les dimanches et jours fériés.



Infos pratiques

Subvention communale pour une mention « Très Bien » au baccalauréat

Comme l'année dernière, une subvention sera versée aux lycéens Zillisheimois ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat. Le Conseil Municipal souhaite encourager et valoriser nos jeunes, en versant une allocation aux lycéen(ne)s de notre commune ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat (filières techniques et générales). Cette gratification est fixée à 100 euros. Pour percevoir la subvention, il suffira de produire un document prouvant l'obtention de la mention et de fournir un RIB au service des finances de la commune. Nous souhaitons bonne chance à tous les jeunes Zillisheimois passant leur baccalauréat cette année.



Règles générales pour les trottinettes électriques

Les utilisateurs doivent adopter un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que celle des autres. Il faut avoir au moins 12 ans pour l'utiliser. La vitesse maximale est de 25 km/h. Le transport des passagers est interdit : c'est un engin à usage exclusivement personnel. L'assurance de responsabilité civile (hors responsabilité civile incluse dans l'assurance habitation) est obligatoire pour utiliser une trottinette électrique y compris les trottinettes en libre-service. Si vous louez une trottinette, vérifiez bien que l'assurance est prise en charge avec la location. Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son.



Trottoirs, pistes cyclables, la chaussée et les voies vertes

Les trottinettes électriques et d'autres Engins de Déplacement Personnel (EDP) motorisés ont interdiction de circuler sur le trottoir sauf si le maire prend des dispositions afin de les y autoriser. Dans ce cas, il faut circuler à une vitesse modérée d'environ 6 km/h.

En agglomération, ils ont obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. A défaut, ils peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.

Dans ce cas, il faut circuler à une vitesse modérée d'environ 6 km/h

En agglomération, ils ont obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. A défaut, ils peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.

Hors agglomération, leur circulation est interdite sur la chaussée, elle est strictement limitée aux voies vertes et aux pistes cyclables. La circulation sur les routes dont une vitesse maximale de 80 km/h est possible uniquement si l'autorité en charge de la circulation la permet.

Le stationnement sur un trottoir n'est possible que s'ils ne gênent pas la circulation des piétons. La loi mobilités permet aux maires d'édicter des règles plus précises de leur choix. A Paris, par exemple, le stationnement sur les trottoirs des trottinettes en libre-service est interdit.

Equipements

Les casques ne sont pas obligatoires en ville, mais restent fortement conseillés. En revanche, le port du casque est obligatoire hors agglomération lorsque l'utilisateur circule sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 80 km/h.

De nuit comme de jour par visibilité insuffisante et même en agglomération, les utilisateurs doivent porter un vêtement ou équipement rétro réfléchissant (par exemple un gilet, un brassard...). Les trottinettes électriques doivent être équipées de feux avant et arrière, de dispositifs rétro réfléchissants arrières et latéraux, de frein et d'un avertisseur sonore.

OFFRE EXCEPTIONNELLE

Profitez grâce à votre chauffagiste d'un **raccordement offert** !



Cher client,
Dans le cadre de la Transition Énergétique
et grâce à votre Chauffagiste Professionnel du Gaz
Partenaire de GRDF :

Votre raccordement au gaz,
vous est offert du 01/04 au 31/05/2023* !



+



= Raccordement à 0€ !

* Tarif de raccordement au 01/07/2022 encastrement du coffret compris : jusqu'à 610,65€ TTC (TVA à 10%). Offre destinée aux particuliers valable pour toute offre de raccordement Gaspack signée entre le 01/04/2023 et le 31/05/2023 et transmise à GRDF au plus tard le 31/05/2023 accompagnée du devis d'installation de chauffage au gaz signé entre le 01/04/2023 et le 31/05/2023, sous réserve d'un raccordement d'un logement achevé depuis plus de 2 ans situé à moins de 35m du réseau existant en zone desservie GRDF et à minima pour un usage chauffage. Offre non cumulable avec tout autre contribution au raccordement GRDF.

Evènements à venir

Mai 2023

Victoire du 8 mai 1945 et exposition « Paras de France »

Le **lundi 8 mai 2023 à 17h30** au monument aux Morts situé rue de l'Eglise à ZILLISHEIM aura lieu la cérémonie commémorative du 78ème anniversaire de la Victoire de 1945.

A cette occasion, une exposition des « Paras de France » sera visible en mairie du 2 au 8 mai aux heures d'ouverture.



Mai/juin 2023

Séances de sophrologie pour les seniors

Atout Age Alsace
Ensemble pour Bien Vieillir

T

BIEN-ÊTRE : RELAXATION ET SOPHROLOGIE

1 Cycle de 5 séances de 1h30

GRATUIT - OUVERT À TOUS

Les mardis du 16 mai au 13 juin 2023 de 10h à 11h30

A la Salle Polyvalente – 1 Rue de Didenheim
68720 ZILLISHEIM

Inscrivez-vous directement

sur notre site internet www.atoutagealsace.fr ou par téléphone au 03 89 20 79 43



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



© 2023 Atout Age Alsace - Tous droits réservés

Mai 2023

Loto pour les seniors

L'accueil de jour "Les Moulins de l'III", en partenariat avec la Mairie de Zillisheim, invite à son événement gratuit

LES PERSONNES ÂGÉES VIVANTES SEULES

Après-midi
LOTO
des aînés

JEUDI 11 MAI 2023 À 14H

Espace Saint-Laurent à Zillisheim

Collation et buvette gratuite sur place.
Nombre de places limitées !
Inscriptions jusqu'au 27 avril 2023
au 03 89 42 57 22

Mai 2023

Journée de la Pêche

Pêche découverte gratuite le jeudi 18 mai 2023 à l'Étang du Bielsbach de 8h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h00 organisée par l'association de Pêche du Bielsbach.

Repas sur réservation à 13h00 : Sanglier à la broche (plat, dessert, fromage, café) pour 20 €.

Places pour le repas limitées, réservation avant le 12 mai 2023 au

06 58 67 49 98 ou apb.zillisheim@gmail.com



une nouveauté à l'étang

Mai/Juin 2023

Conférences sur « La Grande Guerre »

CYCLE DE CONFÉRENCES À ZILLISHEIM

LA GRANDE GUERRE DANS LE SUNDGAU

VENDREDI 12 MAI 20H00
SLT MAYER ET CAPORAL PEUGEOT
LES DEUX PREMIERS MORTS DE LA GRANDE GUERRE

VENDREDI 26 MAI 20H00
LA BATAILLE DU 19 AOÛT 1914

VENDREDI 2 JUIN 20H00
LUEMSWILLER PENDANT LA GRANDE GUERRE

VENDREDI 9 JUIN 20H00
LE GRAND CANON DE ZILLISHEIM

VISITES DU SITE DE LA BATAILLE DU 19 AOÛT 1914

SAMEDI 27 MAI 14H30
SAMEDI 19 AOÛT 14H30

ENTRÉE LIBRE

Organisé par l'Association du Grand Canon de Zillisheim et l'UNC de Zillisheim avec le soutien de la commune



Les conférences du 26 mai et 2 juin se dérouleront à l'Espace Saint Laurent et celles du 12 mai et 9 juin à la salle polyvalente.

Juin 2023

Fête des rues

A la suite de problèmes d'organisation au sein des scouts, la fête des rues ne pourra être organisée en 2023 mais reviendra l'année prochaine !



Mai 2023

Salle polyvalente de ZILLISHEIM

Dimanche 21 Mai 2023

9H - 15H

AUX BOURSE VÊTEMENTS

ADULTES, ENFANTS, ACCESSOIRES ET PUERICULTURE

BUVETTE
PETITE RESTAURATION
SUR PLACE



ORGANISÉE PAR LE BASKET DE ZILLISHEIM
100% FAMILIALE - FAIR TRADE - S.O.S. BAINS

ENTRÉE LIBRE
EXPOSANTS 12€/TABLE

INFOS ET RÉSERVATIONS
AU 06.62.11.34.15

Mai 2023

Réunion participation citoyenne

La commune organise une réunion de la participation citoyenne autour de la transition écologique **le jeudi 25 mai 2023 à 20h00 à l'Espace Saint Laurent.**

Cette réunion sera l'occasion de construire et d'échanger :
=> Pour imaginer ensemble une société sobre et ainsi éviter la mise en place d'une sobriété imposée
=> Pour être coresponsable dans les projets, que chacun se sente concerné et impliqué face aux défis qui sont face à nous
=> Pour mieux connaître les acteurs du territoire pour bâtir des solutions
=> Pour passer d'une collectivité seule gestionnaire à une collectivité animatrice de dynamiques locales de transition.



Alors à vos agendas pour y participer !

Directeur de la publication : Michel LAUGEL

Comité de rédaction : Christine WOLFF, Fabienne GIURIATI, Marie KRAUTH, Chiara RICCHIUTI et Marie SCHWOB

Réalisation graphique : Imprimerie Centrale à MULHOUSE - Mise en page : Emilie GUIDEMANN